ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR
Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

F

Lettre circulaire nº 5286
12 octobre 2026

Destinataires : Tous les États Membres de l'OMI

Objet : **Appel à candidatures – Phase 2 du programme de formation NextWave Seafarers**

1 L'Organisation maritime internationale (OMI), en partenariat avec le Royaume d'Arabie saoudite et en collaboration avec la compagnie maritime nationale saoudienne (Bahri), a le plaisir d'annoncer le lancement de la seconde phase du programme de formation dans le cadre du projet NextWave Seafarers, à l'initiative conjointe de l'OMI et du Royaume d'Arabie saoudite. Ce projet a pour objet d'offrir des possibilités de formation à bord aux élèves officiers (c'est-à-dire aux personnes qui aspirent à obtenir un brevet d'officier du service Pont ou du service Machine, y compris un brevet d'officier électrotechnicien). Dans le prolongement du projet pilote, la phase 2 du NWS étendra cette initiative à l'échelle mondiale : la participation sera élargie aux élèves officiers issus de pays en développement (y compris, par exemple, les pays en développement sans littoral), au-delà des petits États insulaires en développement (PEID) et des pays les moins avancés (PMA); en formant au moins 30 élèves officiers supplémentaires (avec pour objectif une participation féminine de 50 %), afin de lever les obstacles qui empêchent actuellement ces personnes d'accéder aux professions maritimes et afin de contribuer au développement durable des ressources humaines du secteur maritime au sein de ces régions.

2 Dans le cadre de la phase 2 du programme NWS, 30 élèves officiers issus de PEID, de PMA et de pays en développement sans littoral seront sélectionnés pour suivre des stages de formation à bord de navires exploités par la compagnie maritime nationale saoudienne (Bahri), ce qui leur permettra d'effectuer un service en mer au titre de programmes agréés de formation et de délivrance de brevets. La phase 2 du programme NWS vise à établir un modèle durable en vertu duquel des possibilités de formation seront offertes aux gens de mer, sachant que ce projet pourra ensuite être élargi à d'autres compagnies maritimes et à d'autres États Membres.

Appel à candidatures

3 L'OMI invite les administrations maritimes des pays en développement, en particulier des PEID, des PMA et des pays en développement sans littoral à désigner jusqu'à deux (2) candidates ou candidats par pays, de sorte qu'ils participent à la phase 2 du programme NextWave Seafarers.

4 Seules les candidatures qui seront soumises par l'intermédiaire de l'administration maritime officielle du pays concerné seront prises en considération. Les candidatures qui seront envoyées directement pas des élèves officiers ne seront pas acceptées.

5 Chaque candidate ou candidat sélectionné effectuera un stage de formation à bord d'un navire exploité par la compagnie maritime Bahri pour une période pouvant aller jusqu'à six (6) mois, sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le contrat de formation qui aura été conclu entre la candidate ou le candidat et la compagnie Bahri. En effet, une fois que le processus de sélection aura été mené à bien, les élèves officiers devront signer une convention de stage directement avec la compagnie Bahri avant d'entamer leur formation à bord.

Critères d'admissibilité et de sélection

6 Pour être considérés comme admissibles, les élèves officiers désignés doivent être inscrits à un programme de formation agréé et satisfaire aux critères minimaux de sélection qui sont énoncés à l'annexe 2 de la présente lettre circulaire.

7 L'OMI encourage vivement chaque pays à désigner un homme et une femme, de manière à promouvoir l'équilibre entre les sexes et à favoriser une approche inclusive de la formation maritime. L'équipe en charge du processus de sélection veillera à faire en sorte qu'au moins 50 % des élèves officiers sélectionnés soient des femmes.

Procédure à suivre pour la soumission des candidatures

8 Les administrations maritimes des pays en développement, en particulier des PEID, des PMA et des pays en développement sans littoral qui satisfont aux critères sont invitées à soumettre leurs candidatures. Chaque dossier de candidature devrait comprendre les éléments suivants :

- un formulaire de candidature (annexe 1) dûment rempli; et
- des documents justificatifs attestant que l'élève officier satisfait aux critères minimaux de sélection (annexe 2).

9 Chaque candidature doit être formellement approuvée et signée par un haut fonctionnaire de l'administration maritime.

10 Les administrations maritimes doivent envoyer leurs candidatures par courrier électronique officiel à l'OMI, en écrivant à l'adresse tcid@imo.org et en mettant en copie l'adresse JMatheic@imo.org, le **31 décembre 2026** au plus tard. Les candidatures tardives ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

11 Le Secrétariat de l'OMI, en concertation avec l'Autorité générale des transports du Royaume d'Arabie saoudite et la compagnie maritime Bahri, examinera les candidatures et prendra contact avec les candidates et candidats sélectionnés par l'intermédiaire des administrations maritimes concernées. Les candidates et candidats retenus devront signer un contrat de formation avec la compagnie Bahri avant le début de leur stage de formation à bord.

Aspects logistiques du programme et considérations financières

12 Le Royaume d'Arabie saoudite et la compagnie maritime Bahri apporteront une aide financière complète aux fins de la mise en œuvre de la phase 2 du programme de formation. Cette aide financière couvrira les éléments suivants :

- les stages de formation à bord, qui seront assurés par la compagnie Bahri;
- les allocations mensuelles, qui seront versées par la compagnie Bahri;
- les billets d'avion et les frais de visa, qui seront prévus et pris en charge par la compagnie Bahri; et
- les indemnités journalières de subsistance prévues pour la période de transit au moment de l'embarquement/du débarquement, qui seront versées par l'OMI.

13 La Division de la coopération technique et de l'application des instruments de l'OMI assurera la coordination et la mise en œuvre du programme. L'état d'avancement de la phase 2 fera l'objet d'un suivi et les témoignages des élèves officiers seront recueillis tous les mois, ce qui permettra d'évaluer les retombées du programme et de déterminer dans quelle mesure sa portée peut être élargie.

Prochaines étapes

14 Les administrations maritimes des PEID, des PMA et des pays en développement sans littoral doivent recenser et désigner des candidates et candidats satisfaisant aux critères le **31 décembre 2026** au plus tard, de manière à ce que les candidatures puissent être traitées en temps voulu.

15 De plus amples détails et des renseignements actualisés sur le programme seront publiés sur le site Web de l'OMI et diffusés via les canaux de communication officiels.

***

ANNEXE 1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Programme de formation NextWave Seafarers (phase 2), mis en place conjointement par l'OMI et le Royaume d'Arabie saoudite

Les États Membres sont encouragés à désigner un homme et une femme, de manière à promouvoir l'équilibre entre les sexes.

Section/rubrique	**Renseignements/Réponse**
Instructions	- Chaque État Membre (PEID/PMA/pays en développement sans littoral) peut désigner **jusqu'à deux (2)** élèves officiers (idéalement un homme et une femme). - Joindre des documents justificatifs attestant que la candidate ou le candidat satisfait aux **critères minimaux de sélection** (annexe 2 de la présente lettre circulaire). L'approbation d'un haut fonctionnaire de l'administration maritime est requise. - Envoyer le formulaire de candidature dûment rempli par courrier électronique, en écrivant à l'adresse tcid@imo.org et en mettant en copie l'adresse jmatheic@imo.org, le **31 décembre 2026** au plus tard. - Remplir le formulaire en ligne en utilisant également le lien ou le code QR ci-dessous : https://forms.cloud.microsoft/e/5eGtbTj9Rx?origin=lprLink
A. Coordonnées de la candidate/du candidat (veuillez utiliser un formulaire distinct pour chaque candidature)	
1. **État Membre (PEID/PMA/pays en développement sans littoral)**	
2. **Nom complet de la candidate/ du candidat**	**Titre (M./Mme/autre) :** …… **Prénom :** …… **Nom de famille :** ……
3. **Sexe**	……
4. **Nationalité**	……
5. **Date de naissance (jj/mm/aaaa)**	……
6. **Données relatives au passeport**	**Numéro de passeport :** **Date d'expiration** : ……
7. **Données relatives à la pièce d'identité de marin (par exemple, livret maritime)**	**Numéro de la pièce d'identité :** …… **Date d'expiration**: ……

Section/rubrique	Renseignements/Réponse
8. **Coordonnées de la candidate/ du candidat**	**Courriel :** …… **Téléphone (y compris l'indicatif du pays) :** …… **Adresse postale/du lieu de résidence :** …… **Port maritime le plus proche** : …… **Aéroport le plus proche** : ……
9. **Études/formation maritime en cours**	**Nom de l'établissement de formation maritime auprès duquel la candidate/le candidat est actuellement inscrit(e)** : …… Adresse de l'établissement de formation maritime : …… **Programme/qualification** (par exemple, officier de pont, officier mécanicien, officier électrotechnicien) : …… **Date prévue de fin de la formation** : ……
10. **Brève description du programme de formation en cours** (le cas échéant)	…… …… ……
B. Respect des critères de sélection	*(Veuillez cocher la case pour confirmer que la candidate/ le candidat satisfait au critère correspondant ou qu'elle/il y satisfera avant l'embarquement)*
	- [ ] **Âge** : candidate/candidat majeur(e) - [ ] **Passeport en cours de validité** (validité égale ou supérieure à un an) - [ ] **Pièce d'identité de marin en cours de validité** (livret maritime) (validité égale ou supérieure à un an) - [ ] **Aptitude physique et médicale** (règle I/9 de la Convention STCW) - [ ] **Formation de base prévue par la Convention STCW** (règle VI/1 : techniques individuelles de survie, prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie, premiers secours élémentaires, sécurité des personnes et responsabilités sociales) - [ ] **Formation de sensibilisation à la sûreté** - [ ] **Formation de base pour les opérations à bord des navires-citernes** (s'il y a lieu) - [ ] **Maîtrise de l'anglais** (par exemple, certificat d'anglais Marlins) - [ ] **Statut vaccinal** (le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire; le vaccin contre la COVID-19 est préférable)

Section/rubrique	Renseignements/Réponse
C. Approbation de la candidate/ du candidat	"Je, soussigné(e), déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire de candidature sont exacts et que j'ai lu et compris les critères d'éligibilité au programme." **Signature de la candidate/du candidat** : …… **Date** : …….././
D. Approbation officielle de l'administration maritime	"Au nom de l'administration maritime de ……., j'approuve la désignation de la candidate/du candidat susmentionné(e) aux fins de sa participation à la phase 2 du programme de formation NextWave Seafarers, mis en place conjointement par l'OMI et le Royaume d'Arabie saoudite. Je confirme que la candidate/le candidat satisfait aux critères minimaux de sélection." **Nom du haut fonctionnaire : ……** **Titre/désignation : ……** **Courriel officiel :……** **Téléphone : ……** **Signature : ……** **Date : ……** **(cachet/tampon officiel**, le cas échéant**)**
E. Notes/ observations supplémentaires (facultatif)	…… …… ……
Liste de contrôle pour la soumission de la candidature	- [ ] Formulaire de candidature dûment rempli (sections A à E du formulaire et questions 1 à 29 du double en ligne, les **deux formulaires devant être remplis**) - [ ] Copies de tous les certificats/documents justificatifs (par exemple, certificats attestant de la formation de base prévue par la Convention STCW et visée à l'annexe 2, passeport, certificat médical, etc.) - [ ] Approbation officielle, signature/cachet

***

ANNEXE 2

CRITÈRES DE SÉLECTION DE L'ÉLÈVE OFFICIER

1. Âge : la candidate/le candidat doit être majeur(e).

2. Passeport : le passeport de la candidate/du candidat doit avoir une durée de validité d'au moins un an.

3. Pièce d'identité de marin (par exemple, livret maritime) : le livret maritime de la candidate/du candidat doit avoir une durée de validité d'au moins un an.

4. Aptitude physique et médicale : la candidate/le candidat doit être médicalement apte à accomplir des tâches en mer et disposer d'un certificat médical délivré conformément aux dispositions de la règle I/9 de la Convention STCW.

5. Formation de base : la candidate/le candidat doit avoir suivi la formation de base prévue par la Convention STCW, conformément aux dispositions de la règle VI/1 de la Convention STCW et de la section A-VI/1 du Code STCW, qui porte sur :

   - les techniques individuelles de survie;
   - la prévention de l'incendie et la lutte contre l'incendie;
   - les premiers secours élémentaires;
   - la sécurité des personnes et les responsabilités sociales;

6. la formation de sensibilisation à la sûreté;

7. la formation de base pour les opérations à bord des navires-citernes (s'il y a lieu);

8. la maîtrise de l'anglais (à l'oral et à l'écrit) : la candidate/le candidat doit avoir obtenu le certificat d'anglais Marlins;

9. statut vaccinal : la candidate/le candidat doit obligatoirement avoir été vacciné(e) contre la fièvre jaune. La vaccination contre la COVID-19 est préférable mais pas obligatoire.